



ecoact'



Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : In situ
pH à l'état pur : 1,0 à 2,0
Densité à 20°C : 1,055 à 1,065
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton de 2 x 5L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>



Date de création : 02.05.2014
Date de révision 6 : 13.06.2025

ECOACT' DETARTRANT MACHINE

Code : ECODM

NATURE CHIMIQUE

- Acide lactique : 15% ou plus, mais moins de 30%
- Acide citrique : moins de 5%
- Eau : plus de 30%.

100% du total des ingrédients sont d'origine naturelle.

USAGES ET PROPRIETES

ECOACT' DETARTRANT MACHINE est une formulation à base d'acides organiques, élaborée spécialement pour détartrer et éliminer les dépôts calcaires sur le petit matériel et les appareils suivants :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - Bains-Marie ; | - Lave-linges ; |
| - Cafetières ; | - Plans de travail en INOX ; |
| - Fers à repasser ; | - Percolateurs ; |
| - Fontaines réfrigérantes ; | - Stérilisateurs ; |
| - Lave-verres ; | - Théières, |
| - Machines à glaçons ; | - Bouilloires. |
| - Lave-vaisselles ; | |

ECOACT' DETARTRANT MACHINE est conforme à l'arrêté du 19/12/2013 (modifiant l'arrêté du 08/09/1999) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

ECOACT' DETARTRANT MACHINE s'emploie par trempage ou circulation, dilué dans l'eau à raison de **5 à 10 g/L (soit 0,5 à 1%)** selon le degré d'entartrage et la destination.

Rincer ensuite trois fois à l'eau potable.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Se conformer aux prescriptions d'entretien du fabricant de l'appareil / du matériel.
- Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.



ecoact'



ECOACT' DETARTRANT MACHINE

Code : ECODM

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- ☐ Pas d'étiquetage
☒ Etiquetage : Pictogramme de danger : **SGH05** ; Mention : **DANGER**
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
☐ Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

A dilution à 1% :

- ☒ Pas d'étiquetage
☐ Etiquetage
☐ Etiquetage additionnel

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- ☐ Non Soumis
☒ Soumis

CODE DOUANIER

3824.99.45.00